



Université de Toulouse-le -Mirail

Section de japonais

MASTER
« LANGUES ET CULTURES ÉTRANGÈRES »
MENTION « ÉTUDES JAPONAISES »
1^{er} ANNÉE

ORGANISATION GÉNÉRALE
ET INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉDACTION DU MÉMOIRE

MASTER « ÉTUDES JAPONAISES » 1^{re} ANNÉE

Sommaire

0. Remarques préalables.....	3
1. Organisation générale et rédaction du mémoire.....	4
2. Le directeur de mémoire.....	5
3. Evaluation des mémoires.....	6
4. Quelques principes de notation.....	6
5. Normes de rédaction et de présentation des mémoires	7
6. Remarques complémentaires et « en vrac » formulées en réponse à des questions posées par les étudiants des années précédentes.....	14
Annexe – Modèle pour la page de couverture du mémoire.....	18

IMPORTANT

* Tous les sujets de mémoire doivent être fixés **avant le 30 septembre**. Aucun sujet ne sera accepté passé cette date.

* Les étudiants qui partent au Japon doivent choisir leur sujet **AVANT leur départ pour le Japon**.

* Le sujet est fixé **EN CONCERTATION** entre l'étudiant et l'enseignant pressenti pour la direction. Aucun sujet ne peut être déposé par l'étudiant seul, sans discussions préalables avec un ou des enseignants de la section.

* Début septembre, l'étudiant contacte les enseignants de la section de japonais et leur propose deux ou trois sujets possibles, détaillés et argumentés.

* Les seuls enseignants habilités à diriger les mémoires de Master sont Yves Cadot, Dan Fujiwara, Christian Galan (responsable du Master), Tomomi Ôta et Rémi Scoccimarro.

* L'obtention du mémoire est obligatoire pour la validation de l'année de M1.

* Le passage en M2 n'est pas autorisé à moins de 14 de moyenne sur l'année et moins de 16 au mémoire

* La date limite de soutenance est le **30 juin**, avec un dépôt du mémoire le **20 juin** au plus tard. Après cette dernière date, la validation du Master est repoussée à l'année universitaire

(Des soutenances peuvent exceptionnellement avoir lieu les deux premières semaines de septembre sur avis du directeur de mémoire uniquement)

1. Organisation générale et rédaction du mémoire

1. L'étudiant s'inscrit à la fois au mémoire (JA0045) et aux autres UEs constituant cette première année de Master (JA0040, JA0041, JA0042, JA0043, JA0044).
2. L'étudiant qui s'inscrit en 1^{re} année de Master arrête le sujet de son futur travail de recherche d'un commun accord avec son directeur/sa directrice de recherche. Les mémoires de Master 1^{re} année et de Master 2^e année sont liés, le premier étant préparatoire au second.
3. Le sujet fait l'objet d'un dépôt au secrétariat.
4. L'étudiant participe aux entretiens et séances de travail personnels et/ou collectifs qui lui sont indiqués par son directeur/sa directrice de recherche, en rapport avec la préparation de son mémoire. Il rend compte régulièrement de l'avancement de ses travaux.
5. Le mémoire est rédigé en français ; il comporte au moins 50 pages.
6. Qu'est-ce que le mémoire ?

Le mémoire peut avoir une forme différente en fonction du domaine dans lequel l'étudiant effectue ses recherches (littérature, civilisation, histoire des idées, linguistique et didactique, etc), toutes les précisions nécessaires sur ce point seront apportées à l'étudiant par son directeur/sa directrice de recherche.

Le mémoire de master 1^{re} année est toutefois essentiellement un mémoire méthodologique et bibliographique, composé (schéma général) :

- de l'élaboration et de la présentation détaillée d'une problématique (une question, son importance dans son propre cheminement personnel, ses enjeux, le mode d'approche méthodologique et disciplinaire);
- d'un état de la question (bibliographie analytique et commentée) faisant l'analyse des principaux travaux ou des ouvrages les plus pertinents vis-à-vis du sujet retenu (au moins 20 pages) ; un livre ou article (au moins) doit être en langue japonaise et un en langue anglaise (il s'agit en fait de faire l'inventaire de ce qui a déjà été fait, écrit, publié sur la question ; autrement dit, lire le plus possible afin de constituer une bibliographie critique.
- d'une dizaine de pages précisant ou redéfinissant la problématique initiale et exposant la méthode envisagée pour traiter le sujet en Master 2^e année (plan articulant les éléments de réponse à la question posée, notamment), éventuellement complétée par la présentation d'un corpus limité de documents

et/ou d'œuvres sur lequel portera l'analyse développée dans le mémoire de Master 2^e année.

- d'une bibliographie complète en français, anglais et japonais.
- de la traduction d'un texte japonais de 5 à 10 pages, traduction à introduire soit dans l'état de la question, soit dans la méthodologie, soit dans une rubrique à part (annexe ou autre).

7. L'étudiant apportera un soin particulier à la correction de la langue et de l'expression, condition sine qua non pour que le mémoire puisse être admis à soutenance.
8. Les exemplaires définitifs du travail doivent être remis aux membres du jury trois semaines avant la date de la soutenance. Prévoir au moins quatre exemplaires, dont trois pour l'université (un pour la bibliothèque de la Section de japonais, un pour chacun des membres du jury). La soutenance peut avoir lieu à la session de juin ou à celle de septembre, en fonction des dates limites de soutenance fixées chaque année par l'université. Le jury comporte au moins deux enseignants dont le directeur de recherche.
9. Au cours de la soutenance, le mémoire fait l'objet, de la part de son auteur, d'une présentation orale en français. L'étudiant répond ensuite aux questions posées par le jury. Celui-ci porte une appréciation sur la qualité du mémoire et sur le déroulement global de l'oral.
10. Après soutenance, l'étudiant peut être invité par le jury à apporter à l'exemplaire de son mémoire destiné à la bibliothèque certaines corrections. Une fois cet ultime travail accompli, l'UE JA0045 (10 crédits ECTS) sera considérée comme acquise.
11. Un ou plusieurs séminaires pourront être organisés au cours de l'année pour faire le point, collectivement, sur l'avancée des travaux des étudiants de M1. La présence à ces séminaires est obligatoire. A cette occasion et/ou en fonction de la demande de votre directeur de mémoire, il vous sera en général demandé de rédigier une présentation de l'avancée de votre travail de 2 à 3 pages. Ce travail est lui aussi obligatoire. Les étudiants au Japon se contenteront d'envoyer cette présentation à leur directeur de mémoire avant la date de la réunion

2. Le directeur de mémoire

Cinq enseignants de la section de japonais sont habilités à diriger des mémoires de M1 :

- Yves Cadot (idées et pensées, travail et connaissance du corps, art martiaux)

- Dan FUJIWARA (Littérature moderne et contemporaine, Histoire moderne et contemporaine, théâtre et arts scéniques, culture de masse, culture populaire (cinéma, manga, musique) de la seconde moitié du XX^e siècle)
- Christian GALAN (Histoire de l'éducation, problématiques éducatives actuelles, enfance, jeunesse, société contemporaine, pédagogie, langue japonaise)
- Tomomi ÔTA (Littérature moderne et contemporaine, culture de la première moitié du XX^e siècle, condition des femmes)
- Rémi SCOCCIMARRO (espace, urbanisme et aménagement régional, géopolitique Histoire et société contemporaine, géopolitique, population)

3. Evaluation du mémoire

On distinguera les mémoires destinés à clore un parcours en M1 et ceux destinés à préparer la rédaction du mémoire plus important de M2.

Dans le premier cas, le dossier pourra respecter de manière plus souple les consignes énoncées précédemment et consister par exemple en une « simple » synthèse de documents sur un sujet précis, éventuellement complétée d'une traduction (intégrale ou partielle) d'un document original en lien avec ce dernier.

Dans le second cas, le mémoire devra revêtir un caractère essentiellement méthodologique et comporter toutes les caractéristiques énumérées plus haut. Il préparera ainsi le terrain pour le mémoire de M2, et fera office de projet de recherche présenté pour l'admission en M2 recherche. En cas de changement de sujet après le M1, un projet de recherche montrant les qualités mentionnées ci-dessus devra être joint au dossier d'admission en M2 recherche.

4. Quelques principes de notation

1. Le mémoire doit être réalisé à partir de sources à la qualité scientifique incontestable, dont, obligatoirement, une partie en langue japonaise. Une soutenance pourra être reportée si le jury s'aperçoit que le mémoire a été réalisé à partir de sources exclusivement occidentales ou à la qualité scientifique non reconnue.
2. Le mémoire doit être « construit ». On ne peut admettre une accumulation de données sans ordre.
3. La note du mémoire ne peut servir à « corriger » des notes médiocres obtenues en langue ou dans les autres UE.

4. Le mémoire sera donc évalué en tant que tel, indépendamment de la note globale du master 1.

5. Pour entrer en Master 2^e année, la mention Bien (14-15) est le minimum requis pour postuler à la commission de sélection

6. Pour le mémoire :

– on réservera les notes supérieures à 16 à des travaux de qualité exceptionnelle qui présentent des caractères d'excellence tenant à

- la nature des sources étudiées (leur quantité, leur diversité),
- la qualité de la réflexion et du regard critique,
- la qualité de l'écriture,
- l'originalité du sujet et de la problématique

– on donnera une note comprise entre 14 et 16 à des travaux sérieux, correctement documentés, correctement organisés et présentés, qui visent à faire le point sur une question à partir de quelques ouvrages de seconde main, ou qui tentent une analyse d'œuvre, parfois maladroite, mais honnête dans sa démarche

– on notera sous 14, des travaux ne satisfaisant pas aux exigences de la recherche, par la trop grande faiblesse de leur présentation, de leur documentation, de leur réflexion.

5. Normes de rédaction et de présentation des mémoires

- La page de garde du mémoire doit être présentée sur le modèle en annexe (voir à la fin de ce document).
- Le mémoire est paginé et seul le recto des feuilles est utilisé.
- Le mémoire ne peut être manuscrit, il est obligatoirement rédigé à l'aide d'un traitement de texte.
- Le sommaire du mémoire est présenté au début du mémoire.
- Les parties, sous-parties, chapitres, paragraphes et sous-paragraphes sont clairement présentés et numérotés.

<p>• L'étudiant devra apporter un soin particulier à la correction de la langue et de l'expression, condition <i>sine qua non</i> pour que le mémoire puisse être admis à soutenance.</p>

- La rédaction et la présentation du mémoire doivent respecter les normes ci-dessous (qui sont aussi celles de la revue *Daruma* que vous pouvez consulter à la bibliothèque à titre d'exemple).

A. Mots-clefs, termes et noms propres japonais :

- Tous les termes japonais (ou au moins les mots-clefs) cités dans le corps du texte ou les notes sont donnés dans l'ordre suivant : traduction (éventuellement entre « »), puis, entre virgules, transcription en *rômaj*i (en italique) suivie, après un blanc et sans ponctuation, des *kanji* ou/et *kana*.

Ex. Ce qui lui valut le sobriquet de « Petit commis aux cinq vertus », *gotoku no kanja* 五徳の冠者.

- Tous les noms japonais transcrits en *rômaj*i dans le texte même sont, lors de leur première apparition, toujours suivis des *kanji*/*kana* qui les transcrivent :

Ex. Le théâtre *kabuki* 歌舞伎 est un art...

L'ère Meiji, *Meiji jidai* 明治時代 (1868-1912), a débuté...

- Le cas échéant, suivant le contexte, on adoptera l'ordre : *rômaj*i suivis, après un blanc et sans ponctuation, des *kanji* ou/et *kana*, puis traduction après une virgule et entre guillemets.

Ex...créant ainsi le *budô* 武道, la « Voie martiale » moderne.

- Le cas échéant, on ajoutera en dernière position une traduction plus littérale entre parenthèses (voir plus loin).
- Les transcriptions des mots japonais en *rômaj*i se font généralement dans le système Hepburn modifié : indiquez le système de transcription retenu en début de texte (note).
- D'une façon plus générale, tous les termes empruntés à des langues étrangères (anglais, allemand, etc.) apparaissent en italique éventuellement accompagnés de leur traduction en français.
- Les noms de personnes cités dans le corps de l'article ou les notes sont toujours accompagnés lors de leur première occurrence des dates de naissance et éventuellement de décès.

Ex. John Stuart Mill (1806-1873)

- Les noms de personnes japonais sont donnés, également lors de leur première occurrence, en *rômaj*i, puis en *kanji* ou/et *kana*. La transcription des noms de personnes respecte l'usage japonais qui est de citer d'abord le nom de famille, puis le nom personnel.

Ex. Fukuzawa Yukichi 福沢諭吉 (1835-1901)
Mishima Yukio 三島由紀夫 (1925-1970)

- Les noms de personnes ne sont jamais précédés de Monsieur, Madame ou Mademoiselle ni de M., Mme, Mlle...
- On peut également trouver des cas où une personne célèbre sera désignée, selon un autre usage japonais, par son « prénom » : Sôseki pour Natsume Sôseki, Hokusai pour Katsushika Hokusai, etc. Le préciser à la première occurrence entre parenthèse ou en note.

B. Œuvres et références :

- Dans le corps du texte, les titres d'œuvres d'art, d'ouvrages, de périodiques sont donnés, lors de leur première apparition, en *rômaji* et en italiques (avec une majuscule à l'initiale). On fera figurer ensuite, après un blanc et sans ponctuation, les *kanji* ou/et *kana*, puis la traduction française entre parenthèses.

Ex. Le *Genji monogatari* 源氏物語 (Le Dit du Genji)...

Dans le journal *Le Monde* du.....

Dans le journal *Asahi shinbun* 朝日新聞 du.....

Dans l'*Asahi shinbun* 朝日新聞 du.....

Lorsqu'il réalise *Shichinin no samurai* 七人の侍 (Les Sept Samouraïs), Kurosawa....

Lorsqu'il réalise *Shichinin no samurai*, Kurosawa....

Lorsqu'il réalise *Les Sept Samouraïs*, Kurosawa....

- Attention aux « majuscules » des œuvres citées :

Ex. Le *Genji monogatari* 源氏物語 (Le Dit du Genji)...

L'ouvrage *Un amour infini*....

L'ouvrage *Le Tumulte des flots*....

L'ouvrage *Neige de printemps*....

L'article « Le Japon méconnu »...

L'article « Un *samurai* du fief de Chôshû »...

- Conventions annexes : s'il s'agit d'une traduction publiée, on peut préférer l'emploi des italiques :

Ex. Le *Genji monogatari* 源氏物語 (*Le Dit du Genji*)...

- ... pour la distinguer d'une traduction proposée pour un ouvrage non publié auquel on réservera l'emploi des caractères normaux :

Ex. *Seiyô jijô* 西洋事情 (L'Etat de l'Occident)...

- ... si une traduction existe mais n'est pas satisfaisante on pourra préciser une autre traduction entre parenthèse :

Ex. *Ai no korîda* 愛のコリーダ (L'Empire des sens [littéralement : « La corrida de l'amour »])...

Ai no korîda 愛のコリーダ, « L'Empire des sens » (littéralement : « La corrida de l'amour »)...

Ai no korîda 愛のコリーダ, « L'Empire des sens » (La corrida de l'amour)...

L'Empire des sens, *Ai no korîda* 愛のコリーダ (litt. « La corrida de l'amour »)...

« L'Empire des sens », *Ai no korîda* 愛のコリーダ (La corrida de l'amour)...

- Lorsque le titre d'une œuvre est ensuite repris dans le texte, il apparaît soit dans sa transcription en *rômaji*, soit dans sa traduction : dans les deux cas, il est noté en italique.

Ex. Comme on l'a vu, le *Genji monogatari*...

Comme on l'a vu, le *Dit du Genji*...

- Lorsque le titre d'un article, d'un chapitre, ou d'un poème est repris dans le texte, il apparaît entre guillemets :

Ex. Comme on l'a vu, le poème de Nakahara Chûya « Autoportrait dans la nuit froide »...

Dans « Le Japon méconnu », paru dans *Libération*,...

C. Renvois en note :

- Toutes les œuvres citées sont impérativement accompagnées d'un renvoi en note dans lequel apparaît :
 - dans le cas d'un ouvrage : le lieu d'édition, la maison d'édition et l'année d'édition, (ainsi éventuellement que le nom du traducteur, le nombre de volumes, ou le tome, etc.).
 - dans le cas d'une revue : l'indication du volume, du numéro, de l'année (éventuellement du mois), et des pages que couvre l'article (ex : p. 35-63) :

Ex. Paul-Louis Couchoud, *Sages et poètes d'Asie*, Paris, Calmann-Lévy, 1916.

Ihara Saikaku, *Contes des Provinces* (*Shokoku banashi* 諸国話), traduction René Sieffert, Paris, POF, 1985.

Matsubara Hideichi, « Léon de Rosny et Fukuzawa Yukichi », *L'Ethnographie*, n° 108, automne 1990, p. 109-127.

Kawase Mitsuyoshi 川瀬光義, *Taiwan no tochiseisaku* 台湾の土地制作 (Mesures foncières à Taiwan), Tôkyô, Aoki Shoten, 1992.

- Dans le cas d'emprunts faits à des sites Internet, on précisera l'adresse de la page, son auteur, et la date où la consultation du site a été effectuée. *Il est vivement conseillé d'imprimer les pages citées de façon à pouvoir faire la preuve des informations évoquées.*

D. Présentation des citations :

- Les citations courtes (une ligne) sont incluses dans le texte entre guillemets.
- Les citations longues sont présentées en retrait et éventuellement en caractères plus petits que le corps du texte
- Pour les citations importantes, la traduction entre guillemets est suivie après une virgule de la transcription en *rômaji* ; on fera figurer ensuite, après un blanc et sans ponctuation, l'original en japonais ou chinois.

Ex. Lorsque l'auteur écrit « bbbbbbbbbbbbbbb », aaaaaaaaaaaaaaaaaaaa ああああ
 あああああああああああ, il cherche à indiquer.....

- Pour les longues citations la traduction entre guillemets (bbb) peut être suivie, après une virgule, de l'original en japonais ou chinois (*aaa*), puis de la transcription en *rômaji*, le tout sur des lignes différentes avec saut de ligne.

Ex. Mishima écrit :

« français français français français français français français français
 français français français français français français français français
 français français »

*rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji
 rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji rômaji
 rômaji rômaji*

日本語 日本語 日本語 日本語 日本語 日本語 日本語
 日本語 日本語 日本語 日本語 日本語 日本語 日本語

E. Une citation ne doit jamais être modifiée sans que cette modification ne soit clairement indiquée :

- Toute modification à l'intérieur d'une citation doit être marquée de la façon suivante : pass[ait].

Ex. « Le caractère *bu* 武 s'écrit avec le caractère *hoko* 戈 [hallebarde] et le caractère *todomuru* 止 [arrêter].

« Marchant sur la trace laissée par le pouce du pied du [nouveau] roi, elle éprouva un frémissement. »

« Des temps jadis jusques aux temps présents, pour faire l'éloge du vassal d'un Souverain, dans les deux empires de Wa [倭, le Japon] et de Kan [漢, la Chine], l'on a fait référence aux deux voies des lettres et des armes.»

- Les coupures à l'intérieur d'une citation sont marquées, à l'exclusion de toute autre signe, par : [...] . Ne pas utiliser (...) et encore moins les seuls trois points ...

Ex. « C'est en jetant dès le début son esprit dans la mort qu'il s'échappe du cycle de la vie et de la mort [...]. La seule chose qu'il ne déteste pas est la mort, ce qui ne veut pas dire que, pour le saint, vie et mort sont un. »

- Respectez toujours la graphie apparaissant dans l'ouvrage consulté.

F. Emprunts :

Aucun emprunt ne peut être fait à un quelconque document (livre, article, mémoire, thèse, site Internet, émission de radio, de télé, etc.) sans que cet emprunt soit signalé et la source consultée clairement indiquée.

G. Références des citations

Toutes les citations sont accompagnées d'un renvoi en notes dans lequel sont indiqués la source (voir plus haut), sans oublier de préciser la page de l'ouvrage ou de la revue où elle apparaît, et le nom du traducteur si celui-ci n'est pas l'auteur de l'article.

Ex. Paul-Louis Couchoud, *Sages et poètes d'Asie*, Paris, Calmann-Lévy, 1916, p. 54.

Honma Yoshito 本間義人, *Kankoku Taiwan no tochiseisaku* 韓国台湾の土地整理 (Politiques foncières en Corée du Sud et à Taiwan), Tôkyô, Tôyô keizai shinbunsha, 1991, p.109-164.

Matsuo Bashô 松尾芭蕉, « Oku no hosomichi » 奥の細道 (La sente étroite du bout-du-monde, 1702), *Bashô zenshû* (1) 芭蕉全集 第1卷 (Œuvres complètes de Matsuo Bashô, tome 1), Tôkyô, Kadokawa shoten, 1962, p. 192.

- Dans le cas d'un ouvrage qui a déjà été cité le rappel se fait de la façon suivante :

Ex. P.-L. Couchoud, *op. cit.*, p. 54.

Nishio M., *op. cit.*, p. 102.

Murasaki S., *op. cit.*, tome I, livre 24, « Les papillons » (*Kochô* 胡蝶), p. 495.

- Attention aux ambiguïtés possibles si deux auteurs ont le même nom ou si deux ou plusieurs ouvrages d'un auteur ont déjà été cités :

Ex. Suzuki K., *op. cit.*, p. 54.

Suzuki Kiyoshi, *op. cit.*, p. 54.

Suzuki Katsuo, *op. cit.*, p. 54.

Suzuki K. (1968), *op. cit.*, p. 54.

- Dans le cas d'une source identique à celle de la note précédente, le rappel se fait de la façon suivante :

Ex. *Ibid.* [si la référence est exactement la même]

Ibid., p.103. [si la page est différente]

- Lorsque le texte comporte de très nombreuses citations (de *haiku*, *tanka*, etc.), on peut envisager de reporter les originaux avec leur transcription en *rômajî* à la fin du mémoire dans une liste numérotée renvoyant clairement aux pages où ceux-ci sont cités et traduits.

H. Bibliographie

La bibliographie doit être présentée de façon cohérente et homogène : différentes variantes de présentation sont possibles mais les choix effectués doivent être appliqués de façon systématique à tous les titres présentés.

Exemple de présentation :

HAGIHARA Kyôko 萩原京子 (sous la direction de), *Toshi no kankyô sôzô – kankyô to taiwasuru toshi* 都市の環境創造—環境と対話する都市 (La Création de l'environnement urbain – des villes qui dialoguent avec l'environnement), Tôkyô, Tôkyô Metropolitan University, Center for Urban Studies, 1995.

ISHIDA Yorifusa, Ishizuka Hiromichi, « Tôkyô, the Metropolis of Japan and its Urban Development », *Tôkyô : Urban Growth and Planning, 1868-1988*, Tôkyô, Tôkyô Metropolitan University, 1988, p. 3-35.

- KURASAWA Susumu 倉沢すすむ (sous la direction de), *Tôkyô no shakai chizu* 東京の社会地図 (Atlas social de Tôkyô), Tôkyô, Tôkyô Daigaku, 1986.
- MIZUUCHI Toshio, « Awareness of Spatial Inequality in the Living Environment of the Modern Japanese City », in Nozawa Hideki (sous la direction de), *Cosmology, Epistemology and the History of Geography*, Volume 3, Kyûshû Daigaku, p. 27-38.
- NARUSE Nobutaka 成瀬信孝 (sous la direction de), *Nihon no chihô jichi* 日本の地方自治 (Le Gouvernement local au Japon), Tôkyô, Gyôsei, 1997.
- PELLETIER Philippe, « La Machistique – ou le poids du politique dans la constitution des villes japonaises », *Historiens & Géographes*, vol. 47, n° 3, avril 1993, p. 97-109.
- SHIBATA Takeo (sous la direction de), *Public Finance in Japan*, Tôkyô, University of Tôkyô Press, 1986.

I. Pour en savoir plus

Quelques instruments de travail qui devraient être vos compagnons fidèles pendant tout le travail de rédaction du mémoire :

- Michel Béaud, *L'Art de la thèse*, Paris, La découverte, 2006.
> en ligne sur le site :
<http://resmed.univ-rennes1.fr/mgrennes/article.php3?id_article=161>
- Robert Paul, *Le Petit Robert – Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française*, Société du Nouveau Littré, 1973 (rééd. 1983).
- *Le Nouveau Bescherelle — 1. L'Art de conjuguer les verbes*, Hatier, 1980.
- Grévisse Maurice, *Le Bon usage*, Gembloux (Belgique), Éditions Duculot, 10e édition revue et augmentée, 1975.
- Colignon Jean-Pierre, *La Ponctuation – Art et finesse*, 1981, 95 p. (diffusion libraires : Éditions Éole, 171, rue Saint-Jacques, 75 005 Paris).

6. Remarques complémentaires formulées en réponse à des questions posées par les étudiants des années précédentes

Les étudiants de master doivent présenter tous leurs travaux, qu'il s'agisse de résumés, de fiches de présentation, de traductions, ou de bibliographies, en respectant les normes de présentation indiquées ci-dessus.

ATTENTION les directeurs de mémoire ne liront ni ne corrigeront les documents :

- comportant un nombre trop élevé de fautes d'orthographe ;
- ne respectant pas les normes relatives A L'USAGE DES MAJUSCULES (Japonais, japonais, Japon, etc.) ;
- ne respectant pas les normes relatives A LA PRESENTATION DE LA BIBLIOGRAPHIE ET DES REFERENCES.

Vous êtes en master, il est plus que temps de faire un effort.

Envoi des documents : merci de n'envoyer par mail, en document joint, que des documents ne dépassant pas 4 à 5 pages (grand maximum). Pour tout nombre de pages supérieur, imprimez vous-même le document (même s'il ne s'agit que d'un travail d'étape) et envoyez-le par courrier à votre directeur de mémoire à l'adresse suivante : (nom de l'enseignant), Section de japonais, Université de Toulouse-le Mirail, 5, allées Antonio Machado, 31058 cedex 9, France.

• Ceux qui seront au Japon et ceux qui, en France, utiliseront du matériel informatique japonais devront faire attention lorsqu'ils rédigeront leur mémoire au logiciel et au système utilisés. En effet, si vous utilisez un système et un logiciel japonais, vous risquez de ne pas pouvoir récupérer vos données une fois en France, ou alors partiellement abîmées (accents, *kanji*, etc.). Assurez-vous qu'il n'y aura pas de problèmes.

• Certains étudiants semblent partis pour rédiger un mémoire de... maîtrise (et non de Master 1) tel que celui-ci était défini avant la réforme LMD. Vous êtes priés de relire les documents relatifs à la rédaction du mémoire qui ont été distribués au début de l'année. Le mémoire de M1 est un mémoire MÉTHODOLOGIQUE d'une cinquantaine de pages.

Répetons en les points principaux :

- Le mémoire est rédigé en français et comporte environ 50 pages.
- D'une façon générale, il a été demandé aux étudiants de rédiger leur mémoire de M1 autour de 4 parties (+ 1 traduction) essentiellement : définition de la problématique, état de la question (analyse des travaux existants sur le sujet), description des documents (japonais) retenus pour l'analyse et méthodologie retenue pour traiter le sujet, bibliographie détaillée sur le sujet. Il est important qu'ils identifient également et éventuellement commencent à se procurer des sources en japonais traitant de leur sujet.
- En ce qui concerne les références ou les documents trouvés sur Internet et utilisés par les étudiants ou cités dans leur bibliographie, il est nécessaire :
 - de relever et de mentionner le nom de l'auteur ;
 - de relever et de mentionner le nom du site et l'adresse du document ;
 - de mentionner la date à laquelle le site a été consulté et donc à laquelle il était accessible ;
 - d'imprimer et de pouvoir fournir une copie du contenu des pages citées.

(REMARQUE : les documents trouvés sur Internet ne peuvent venir qu'en complément d'autres sources (livres, articles, etc.) et ne peuvent constituer à eux seuls la base de votre recherche.

Remarques ou réponses à des interrogations individuelles (la formulation « originale » des questions a été conservée – et n'est pas forcément à reproduire) :

> « Pour ce qui est des éventuelles interrogations concernant la méthodologie et la présentation du mémoire, je voudrais juste savoir s'il existe un ouvrage sur le sujet. »

Il en existe plus d'un. Un des plus connus est L'Art de la thèse. Mais les informations contenues dans le document diffusé devraient suffire.

> « Par exemple, vous nous avez envoyé un exemple de page de garde, mais la taille des polices et les espacements ne sont pas indiqués. Je voudrais juste savoir s'il faut que cette page ait juste l'air de ressembler à cet exemple ou s'il y a des normes strictes à respecter. »

Non ce n'est pas aussi strict.

> « Je me posais aussi des questions sur une éventuelle page de remerciements, un glossaire, un résumé, en bref à tout ce qui est annexe au mémoire et que l'on peut trouver dans un mémoire. »

Pour le master 1, ce n'est pas obligatoire, mais ce n'est pas interdit ; en ce qui concerne les remerciements, vous avez toute liberté pour les présenter.

> « Pourriez-vous me rappeler également le nombre de pages de traduction à fournir et me dire comment l'intégrer dans le mémoire ? »

Une dizaine, mais cela peut varier suivant le type de document choisi. Vous pouvez soit mettre la traduction en annexe, soit intégrer les pages traduites dans votre texte sous forme de citation.

> « Une autre question me tourmente. C'est au sujet de la soutenance. En quoi consistera-t-elle ? Quelle en sera la durée ? »

Environ une heure, deux ou trois membres du jury qui vous écoutent pendant une vingtaine de minutes puis commentent votre travail et vous posent des questions.

> « Pour la bibliographie analytique et commentée, je souhaiterais obtenir plus de détails (sur quoi portent les commentaires par exemple). »

Il s'agit soit de prendre les ouvrages retenus et de les analyser un à un en expliquant le point de vue de l'auteur, l'intérêt de l'ouvrage, les informations contenues, l'importance de celles-ci, etc. ; soit de présenter leur contenu de manière transversale en répondant par exemple à des questions précises, liées à la problématique retenue.

> « Si je traduis une partie de texte, est-ce qu'il faut que je mette les photocopies des pages traduites en annexe ? »

Oui

> « Comment est fixée la date de la soutenance ? »

La date butoir de soutenance des mémoires de master 1 pour l'année en cours est en général fixée officiellement au 30 septembre.

La date de soutenance pour un mémoire considéré comme « soutenable » par le directeur de mémoire est fixée par celui-ci en concertation avec l'étudiant.

Dans tous les cas, il faut compter au moins trois semaines entre la date de réception la version définitive du mémoire par le directeur de mémoire et la date de soutenance. La version définitive du mémoire est envoyée au directeur de mémoire en au moins deux exemplaires (un troisième sera demandé pour la bibliothèque, mais ultérieurement une fois que d'éventuelles corrections auront été apportées à la demande du jury).

Cela n'est cependant valable que si vous avez régulièrement correspondu avec votre directeur de mémoire et que celui-ci a pu régulièrement valider les différentes étapes de votre travail ; si vous envoyez tout en une seule fois, « à la fin », vous prenez le risque que ce ne soit pas accepté comme « pouvant être soutenu ». Et vous ne serez alors pas autorisés à soutenir.

Université de Toulouse-le -Mirail
Section de japonais

Mémoire de master 1^{re} année
« Langues et cultures étrangères »

mention « études japonaises »

TITRE DU MÉMOIRE

PRÉNOM ET NOM DE L'ÉTUDIANT

Sous la direction de : (nom du directeur de mémoire)

mois et année de la soutenance